

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024**

**Objet : Approbation du Contrat Nos Territoires d'abord Provence Verte Verdon 2024-2029**

**N° : 032/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 18 novembre, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Michel GROS, Président. Il examine le point n°5 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 12 représentant 12 voix

**DELEGUES DES EPCI :****ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

M. GROS – J. GIULIANO – F. PERO – N. RULLAN – E. AUDIBERT – R. DEBRAY  
G. FERRANTE – J-L. LAUMAILLER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

B. DE BOISGELIN – L. MEAUME – P. MOACHON – C. VENTURINO GABELLE

**ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

D. BREMOND – J-C. FELIX – O. BARTHELEMY – C. LASSOUTANIE – A.  
DECANIS – G. BRINGANT – A. RAVANELLO – O. ARTUPHEL – J-L. BONNET  
J-M. CONSTANS – C. DELZERS – S. LOUDES – C. PAILLARD – G. FABRE –  
O. HOFFMANN – D. CLERCX – J. PAUL – J-P. VERAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

H. PHILIBERT – N. BREMOND – E. HUGOU – D. VAUZELLE

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa compétence aménagement du territoire, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a renouvelé en 2022 sa politique de soutien aux territoires, afin de renforcer son ambition, d'améliorer sa visibilité, de simplifier son fonctionnement et d'optimiser les retombées des engagements financiers qu'elle mobilise.

Ainsi, la Région a modifié son cadre contractuel en créant notamment le dispositif « Nos territoires d'abord », venant remplacer les précédents Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET).

Pour rappel, le territoire Provence Verte Verdon a bénéficié de 2 CRET, le second s'étant achevé fin 2023 et ayant mobilisé une enveloppe financière régionale d'environ 9 millions d'euros.

Ces nouveaux contrats, en croisant les besoins identifiés localement avec les priorités régionales, constituent un outil privilégié pour mettre en œuvre le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Plan climat « Gardons une Cop d'avance ».

Comme sur la précédente programmation 2020-2023, cette contractualisation se déploie sur l'ensemble du territoire Provence Verte Verdon et fait l'objet d'une signature quadripartite entre la Région, les 2 EPCI et le SMPVV.

Le nouveau contrat « Nos territoires d'abord », d'une durée de 5 ans avec d'éventuelles clauses de revoyure annuelles, permet de soutenir des projets d'investissements ou des études pré-opérationnelles, portés par les EPCI, par les communes ou autres maîtres d'ouvrages, répondant aux priorités suivantes :

- La gestion et la valorisation des déchets
- La mobilité durable et les infrastructures cyclables et piétonnes,
- Les énergies renouvelables,
- Les stratégies patrimoniales en faveur des bâtiments tertiaires publics, la maîtrise de l'énergie et la réhabilitation énergétique des logements,
- La sobriété foncière, l'aménagement durable et le foncier économique
- La transition écologique, la préservation du patrimoine naturel et la résilience des territoires.

Les EPCI et les communes ont été sollicités pour faire connaître leurs projets et des réunions de travail ont été organisées : 3 comités techniques en avril, juin et juillet, 2 réunions thématiques en mai sur les déchets et la mobilité et une réunion de préparation du comité de pilotage le 29 juillet.

Le Comité de pilotage du contrat s'est réuni le 20 septembre en présence des élus de la Région et du territoire afin d'acter la programmation qui a été validée lors de l'assemblée plénière du 25 octobre 2024.

La programmation est présentée dans le contrat ci-joint. Le montant de l'enveloppe prévisionnelle de financement régional est de 15 millions d'euros pour les 5 ans du contrat, permettant le soutien de 28 opérations.

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n° 21-638 du 17 décembre 2021 du Conseil régional approuvant les principes fondateurs de la future politique contractuelle régionale,  
VU la délibération n° 22-5 du 25 février 2022 du Conseil régional approuvant les nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique contractuelle régionale « Nos territoires d'abord »  
VU la délibération n°24-0471 du 25 octobre 2024 du Conseil régional approuvant le contrat Nos territoires d'abord Provence Verte Verdon,  
**CONSIDERANT** le projet de contrat ci-joint,

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes du Contrat Nos territoires d'abord Provence Verte Verdon 2024-2029 annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce contrat et tout acte se rapportant à cette procédure.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

**Le Président du Syndicat Mixte**

**Michel GROS**

